

## Élèves sans papiers

Mickaël Goyot

**L**e réseau éducation sans frontières (RESF) s'est créé en juin 2004, suite à la lutte pour la régularisation d'un lycéen en région parisienne. Le développement du réseau depuis cette lutte est important, il est maintenant présent dans plusieurs dizaines de villes et dans la moitié des départements. Dans la plupart des cas, il se développe autour d'écoles, collèges ou lycées dans lesquels des élèves et leurs parents sans papiers sont bien souvent menacés d'expulsion et dont les conditions de vie (il convient bien souvent mieux de parler de survie) sont ultra-précaires et indignes d'un pays se revendiquant des droits de l'homme. De telles situations se multiplient du fait des durcissements successifs visant les étrangers vivant en France. Pour l'année 2005, Sarkozy avait fixé l'objectif de 20 000 reconduites à la frontière – euphémisme d'expulsion et mise en danger de la vie des personnes expulsées. Cet objectif ayant été atteint, il a donc été fixé à 25 000 pour 2006. Les lois régissant le séjour des immigrés sont de plus en plus répressives, notamment avec le projet de réforme du Code de l'entrée et séjour des étrangers et demandeurs d'asile (Ceseda), qui, au-delà des atteintes pures et simples aux droits fondamentaux qu'il représente, s'annonce comme un redoutable instrument de pressurisation des travailleurs migrants au service du patronat et des intérêts économiques nationaux. En somme, il s'agit d'établir une véritable immigration « choisie » sur des bases purement utilitaires. Ce nouveau code introduit en effet des notions dont on n'avait plus entendu parler depuis 1945, réduisant les étrangers à une force de travail, sans référence à une quelconque situation familiale ou privée. Ce projet vise à supprimer des catégories actuellement protégées, à restreindre les regroupements familiaux et à durcir les conditions d'admission au séjour des étrangers entrés en France mineurs et des étrangers malades. Dans le même temps on entend se multiplier les annonces de remise en cause du droit du sol.

Face à cette situation, les luttes pour les sans-papiers sont en train de se multiplier dans les établissements scolaires. En effet, celles-ci n'existaient pas sous cette forme il y a quelques années. Ceci peut certainement s'expliquer par deux raisons. Auparavant le gouvernement ne fixait aucun objectif chiffré d'expulsions. Désormais, pour atteindre ceux-ci, il devient nécessaire d'expulser une famille entière plutôt qu'un individu seul. C'est pour cela que nous avons vu fleurir les arrestations à la sortie des écoles ou encore la police appeler des directeurs d'école afin de s'assurer si tel enfant était bien scolarisé dans leur établissement. L'autre fait nouveau est que les enseignants se mobilisent pour leurs élèves. Il est probable que l'école était certainement appréhendée, comme toutes les autres institutions, avec défiance par les sans-papiers qui pensaient que le fait de se déclarer auprès des enseignants était un risque de se faire dénoncer. Or les mobilisations successives d'enseignants pour des familles ont certainement encouragé celles-ci à sortir de l'ombre. Ces mobilisations ont aussi permis d'obtenir un répit au niveau des expulsions, car devant la multiplication des luttes Sarkozy a demandé que les enfants scolarisés ne soient pas expulsés au cours de l'année scolaire et donc qu'on attende les vacances.

C'est ainsi que lors d'un rassemblement lyonnais du RESF, une famille du collège Henri Barbusse à Vaulx-en-Velin, d'origine arméno-azérie avec quatre enfants de 3 à 15 ans et dont le

---

1. Office français de Protection des Réfugiés et Apatrides: «L'OFPRA est un établissement public doté de l'autonomie administrative et financière, chargé de l'application des textes français et des conventions européennes et internationales relatifs à la reconnaissance de la qualité de réfugié, d'apatride et à l'admission à la protection subsidiaire.»

papa a de gros problèmes de santé (hernie nécessitant certainement une opération), a sollicité l'aide d'enseignants, car ils allaient être mis à la porte du forum des réfugiés de Vaulx-en-Velin le lundi suivant. En effet toutes leurs demandes de régularisation, dont le recours à l'OFPRA<sup>1</sup>, avaient été refusées. Dans ce cas, les forums de réfugiés, qui prennent en charge les personnes ayant fait des demandes de régularisation, ne sont plus tenus d'héberger celles-ci lorsque leurs demandes sont rejetées.

Nous avons donc commencé à informer nos collègues de la situation de cette famille et en particulier les professeurs principaux des classes dans lesquelles les jeunes filles sont scolarisées au collège, ainsi que les professeurs des écoles des enfants plus jeunes. L'émoi a bien entendu été fort, nous allions être confrontés à des élèves dont nous savions qu'elles n'avaient pas de lieu pour dormir, pour faire leurs devoirs, pour manger. Dans une telle situation, comment parler aux élèves de l'importance de l'école, d'égalité, etc.? À l'issue d'une prise de parole en salle des professeurs à la récréation le lundi matin, l'ensemble des professeurs présents a décidé de se regrouper devant le forum des réfugiés à 12 heures et de demander à être reçus pour revendiquer la poursuite de l'hébergement de la famille. Devant le forum, trois élèves de la classe de l'aînée étaient présentes, dont une élève d'origine tchéchène dont la famille avait été régularisée peu de temps auparavant. Elles avaient été informées de la situation par leur camarade de classe et souhaitaient la soutenir. Avant l'audience demandée aux responsables du Forum par les enseignants, nous apprenons que le personnel avait profité du trajet au cours duquel les parents avaient emmené les enfants à l'école pour sortir toutes leurs affaires de la

## Folfer, Conquête



chambre et les conduire à l'hôtel dans lequel la famille aurait sept nuits de payées. Nous savions donc que pendant une semaine, la famille ne serait pas à la rue, qu'elle aurait une chambre d'hôtel pour six personnes dans laquelle on ne pourrait pas faire à manger... Cette solution n'était bien évidemment pas acceptable, mais elle nous permettait d'éviter le pire et surtout d'organiser la mobilisation pour trouver une solution convenable.

Lors de l'audience au Forum, les responsables présents ont justifié leur action en disant qu'ils ne pouvaient rien faire d'autre que d'appliquer les directives qui leur étaient données, que des nouvelles personnes avaient déjà pris la place. Les parents nous ayant rejoints devant le forum, nous les avons fait rentrer pour qu'ils puissent eux aussi assister à la réunion. Ceci n'a pas été

apprécié par les responsables du forum. En effet, il était plus simple d'affirmer appliquer à la lettre une directive, sans la présence physique des personnes concernées, et donc de ne les considérer que comme des numéros.

Sur le parking, lors d'une AG improvisée, nous avons évoqué pour la première fois la possibilité de recourir à la grève pour dénoncer cette situation et forcer l'État à leur trouver une solution. Nous envisagions de mener cette action dès le lendemain, mais nous n'étions couverts par aucun préavis et il nous fallait préparer cette journée pour la réussir pleinement, ce qui signifiait être nombreux en grève et médiatiser au maximum la situation de cette famille. Étant donné que des élèves avaient entendu parler de l'affaire sans savoir exactement qui était concerné ni ce qu'elles risquaient, nous avons eu l'idée d'informer l'ensemble des élèves sur la situation de leurs camarades et nous avons décidé de faire une conférence de presse devant le collège le mardi à 12 h. Il a ainsi été décidé, puis confirmé lors de la récréation du mardi matin, que de 10 h à 12 h les professeurs discuteraient avec leurs élèves pour leur expliquer exactement la situation de la famille et répondre à leurs interrogations. Les professeurs qui n'avaient pas cours à ces heures et qui le souhaitaient sont intervenus dans les classes avec des professeurs qui redoutaient un peu cette confrontation avec les élèves, soit parce qu'eux-mêmes n'étaient pas suffisamment informés sur la question des sans-papiers, soit parce qu'ils étaient face à des classes difficiles. C'est ainsi que je me suis retrouvé face à une classe de quatrième qui ne voulait pas rentrer en cours à 11 h... et qui souhaitait faire grève. Nous les avons malgré tout fait entrer; ils se sont tous installés au fond de la classe et ont refusé de s'asseoir. Je leur ai

réexpliqué la situation, de nombreuses interrogations sont alors apparues : « Vont-ils dormir dehors ? » « Où vont-ils manger ? » etc. Ce qui au début leur servait de prétexte pour ne pas vouloir travailler a commencé à les interroger et, pour certains, à les scandaliser ; un élève a d'ailleurs dit : « Mais ils ont pas honte de faire dormir des enfants dehors ! » Plusieurs ont pleuré... Je leur ai assuré qu'ils étaient pour l'instant à l'hôtel, et devant leur insistance, je leur ai dit que de toute façon nous ne les laisserions pas dormir dehors, que nous trouverions toujours une solution. Des élèves de cette classe ont d'ailleurs amené l'après-midi de la nourriture aux professeurs pour la donner à la famille. Dans d'autres classes, des élèves ont commencé à faire des affiches « Non aux expulsions ». Nous leur avons également précisé qu'à la sortie du collège nous leur distribuerions des pétitions qu'ils pourraient faire signer à leurs parents et voisins à la sortie du collège car, légalement, nous n'avons pas le droit de distribuer des tracts ou des pétitions dans l'enceinte de l'établissement. Un élève qui avait connu une situation semblable l'année passée, et qui a vu sa situation se régulariser suite à la mobilisation des instituteurs de son école, des parents d'élèves et des camarades de classe, a demandé à avoir plusieurs pétitions en disant que les autres l'avaient fait pour lui l'année précédente. L'après-midi même, nous avons déjà un nombre impressionnant de signatures, et des élèves nous redemandaient des pétitions, c'est ainsi qu'en trois jours nous avons eu environ deux mille signatures.

Nous avons ensuite tenu la conférence de presse devant le collège avec plusieurs journalistes et des caméras

---

2. Direction Départementale de l'Action Sanitaire et Sociale

de télévision. Cette conférence se déroulant à la sortie des cours, nous savions que les élèves risquaient d'être excités à la vue des journalistes, ainsi nous avons beaucoup discuté avec eux pour leur expliquer qu'il était primordial qu'ils se comportent bien, que c'était le meilleur soutien qu'ils pouvaient apporter à leurs camarades. C'est ainsi que six cents élèves se sont rassemblés devant le collège pendant que nous expliquions le cas de la famille aux journalistes. Des élèves ont sorti leurs affiches et ont scandé plusieurs fois des « Non aux expulsions ! »

Dans le même temps, nous avons fait des démarches pour être reçus auprès des institutions ; nous avons ainsi obtenu un rendez-vous à la mairie de Vaulx-en-Velin le soir même, et à la préfecture le lendemain. Là, nous avons organisé un rassemblement auquel se sont joints quelques élèves que nous avons vus tout au long de la mobilisation. À la mairie, il nous a été dit qu'ils ne pouvaient rien faire, qu'ils étaient conscients de la situation et que nous devions nous adresser au conseil général, à la DDASS<sup>2</sup>, etc. À la préfecture, la personne qui nous a reçus, nommée quelques mois auparavant pour s'occuper uniquement des cas d'élèves sans-papiers, connaissait donc très bien le dossier et avait surtout un discours très légaliste : « Ils ont vu leur demande refusée, il n'y a donc plus rien à faire, ils doivent donc partir... » Nous avons aussi cherché à être reçus par le conseil général le jeudi, ce qui n'a pu se faire. Nous sommes aussi entrés en contact avec la communauté arménienne pour voir quel soutien elle pouvait apporter.

Lors de ces différents entretiens, nous avons tenté de faire en sorte que les délégations ne soient pas toujours composées par les mêmes personnes. Il y avait des représentants syndicaux (qui se

relayaient), très souvent un, ou les, professeurs principaux des élèves, et les enseignants qui souhaitaient y aller. De la même manière, nous avons toujours essayé et très souvent réussi à faire participer des personnes non syndiquées et/ou non militantes à la rédaction des communiqués, à la confection des banderoles, aux réponses à la presse... Ceci permet que chacun-e s'investisse dans la lutte, se rende compte de l'inhumanité des personnes qui nous reçoivent, et donc que chacun-e participe pleinement à l'élaboration collective des stratégies à mettre en place.

Le lundi suivant, terme de la période d'hôtel payée par le Forum des Réfugiés, aucune solution n'avait été trouvée (une personne de la communauté arménienne avait réglé la nuit d'hôtel du lundi soir). Plusieurs AG ont donc eu lieu au cours de la journée, ainsi qu'une réunion avec les parents. Lors de celle-ci plusieurs solutions ont été évoquées dont celle de se cotiser pour payer l'hôtel à la famille. Ceci ne nous paraissait pas être une réponse adaptée, car dans ce cas nous entrions dans l'engrenage de la charité et abandonnions de ce fait la lutte pour que les autorités assument leurs responsabilités. L'argument humanitaire, d'après les expériences d'autres comités de soutien, devient rapidement caduc. Nous connaissions les exemples d'une autre lutte menée l'année scolaire précédente : le comité de soutien d'une famille avait ainsi payé l'hôtel pendant plus de deux mois, ou dans un autre cas, une famille avait été hébergée chez des enseignants pendant quelques mois. Nous pensons que pour éviter de tomber dans une démarche de « charité-assistanat », il est préférable de créer un rapport de force suffisant pour que l'hébergement soit pris en charge par l'État. Nous ne devons en aucun cas pallier les politiques inhumaines mises en place. Nous avons

donc décidé de faire grève le mardi afin de solliciter le conseil général et la DDASS : il n'était en effet pas envisageable que la famille dorme dehors. Si aucune solution n'était trouvée, nous avions décidé d'occuper le collège la nuit et d'y faire dormir la famille.

Le mardi, environ 75 % des enseignants se sont donc mis en grève et après une AG rapide, deux équipes sont parties diffuser des tracts devant les écoles primaires où sont scolarisés les deux enfants les plus jeunes. Pendant ce temps, d'autres ont confectionné des banderoles, et ont préparé la conférence de presse organisée à 10 h. Après celle-ci, nous nous sommes rendus à l'antenne du conseil général à Vaulx-en-Velin. Lors d'un très long entretien où on a commencé par nous dire qu'on ne pouvait rien faire, qu'il fallait voir avec la DDASS, la personne responsable qui était tout d'abord absente et non joignable est finalement arrivée. L'entretien a continué, et devant notre insistance et après avoir rappelé que c'est le conseil général



Mickaël Goyot

le propriétaire des locaux du collège, on nous a promis que les enfants ne dormiraient pas dehors et que des bons pour des repas seraient débloqués dès le lendemain. Le conseil général a également contacté la DDASS afin de confirmer notre rendez-vous de l'après-midi et expliquer que la situation était urgente. Nous nous sommes rassemblés devant le siège de la DDASS avec plusieurs élèves, ce qui nous permettait également d'informer la population sur les conditions de vie qui peuvent être faites à une famille. L'après-midi, lors de la rencontre à la DDASS, qui a duré plus d'une heure, aucune solution n'était possible : aucun logement n'était libre, il fallait attendre leur prise en charge lors du plan froid, c'est-à-dire deux semaines et demie plus tard. Ceci n'étant pas acceptable, nous avons clairement indiqué que si aucune solution n'était trouvée, nous serions contraints d'occuper le collège pour que la famille ne soit pas à la rue... Ils ont alors débloqué la situation en nous indiquant que la famille serait prise en charge par le conseil général dès le soir même et logée dans un hôtel à Perrache (dans le centre de Lyon) jusqu'à ce que débute le plan froid et qu'ils se voient proposer une autre solution de logement. Nous avons insisté pour que celle-ci soit proche du lieu de scolarisation des enfants afin que ceux-ci puissent continuer leur scolarité dans de bonnes conditions. Nous avons ensuite obtenu que les cartes de bus des enfants

soient prises en charge par le conseil général.

L'aboutissement de cette lutte n'est bien évidemment pas pleinement satisfaisant car la situation de la famille reste précaire, mais le pire a été évité. Néanmoins, cette expérience illustre le fait que c'est seulement par une lutte collective que nous pouvons faire évoluer les situations. De la même manière, la mobilisation exemplaire de l'antenne lyonnaise du Réseau éducation sans frontière a, jusqu'à maintenant, évité que des familles ayant un comité de soutien derrière elles soient expulsées. Un autre point positif est la médiatisation organisée autour de ce cas, et donc de tous les autres, qui a permis de mettre en lumière les logiques du pouvoir qui n'hésite pas à placer des familles entières avec enfants en bas âge dans des conditions inhumaines. Les problèmes de logement ne sont pas le cas de toutes les familles mais sont régulièrement présents. Alors que nous savons tous que les mairies ou les préfectures disposent de logements libres, la question des occupations ou d'ouvertures de logements se posera certainement dans les luttes futures, tout comme se posera de manière aiguë, pendant les vacances scolaires d'été, le problème de l'expulsion des familles ayant des enfants scolarisés.

**Mickaël Goyot**  
**CNT Éducation Rhône**



Folfer, La Récamier